

Les prêts et les placements divers s'élevant à 171 millions de dollars sont de 68 millions plus élevés que ceux de l'année précédente au 31 mars, en raison surtout de nouveaux prêts provisoires atteignant 64 millions de dollars que le ministre des Finances a consentis à la caisse de la sécurité de la vieillesse.

Valeurs détenues en fiducie

Cette catégorie comprend les réserves de valeurs de divers comptes de dépôt et de fiducie, de rentes, d'assurance et de pension. Elle englobe aussi, dans les comptes de dépôt et de fiducie, les obligations et les chèques certifiés provenant d'entrepreneurs et détenus à titre de garantie. Au 31 mars 1964, le solde s'établit à 33 millions de dollars, soit 7 millions de plus que l'année précédente.

Frais différés

Cette catégorie accuse un solde de 400 millions de dollars, soit 537 millions de moins qu'au 31 mars 1963. La différence s'explique par une réduction de 528 millions de la dette nette, avec l'approbation du Parlement, correspondant aux parties non amorties des déficits actuariels du compte de pension des forces canadiennes et de celui de la Gendarmerie royale, ainsi que par une diminution de 9 millions des frais d'émission d'emprunts non amortis.

Parties non amorties des déficits actuariels

Cette catégorie comprend les parties non amorties des déficits actuariels des comptes de pension de retraite du service public, des forces armées du Canada et de la Gendarmerie royale du Canada, qui sont considérés comme des frais différés.

Les déficits sont fondés sur des évaluations actuarielles effectuées au 31 décembre 1957 pour le compte de pension de retraite du service public, au 31 décembre 1960 pour le compte de pension de retraite des forces canadiennes, et, au 31 décembre 1961, pour le compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada.

La diminution de 528 millions de dollars de la partie non amortie des déficits actuariels comprend 525 millions au titre du compte de pension de retraite des forces canadiennes, et 3 millions au titre du compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Ces montants, grossis d'un montant de 3 millions porté en 1963-1964 au crédit du compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, seront imputés sur la dette nette en 1963-1964, avec l'approbation du Parlement.

Frais d'émission d'emprunts non amortis

Ce compte enregistre les soldes résiduels des escomptes, commissions, primes de rachat et primes de conversion à l'égard d'emprunts qui n'ont pas été imputés sur les dépenses budgétaires. Le solde est de 123 millions de dollars au 31 mars 1964, soit une diminution de 9 millions sur l'année précédente.

Les frais des nouveaux emprunts contractés en 1963-1964 et imputés sur le compte se sont élevés à 43 millions de dollars, dont 14 millions à l'égard de l'escompte des bons du Trésor, qui sera imputé sur le service de la dette publique en 1964-1965 et 3 millions qui constituent une rectification causée par l'annulation et l'échange avant la date d'échéance d'emprunts non échus. On a porté au crédit du compte 51 millions de dollars, dont 36 millions ont été imputés sur les frais annuels d'amortissement et 15 millions, représentant l'escompte sur les bons du Trésor vendus en 1962-1963 et reporté à 1963-1964, ont été imputés sur le service de la dette publique dans les comptes de dépenses budgétaires.